

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2014.01 DU 20 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme VILANOVA Carmen, M. LOUPRET Yves, Mme ANCLADE Anne-Marie, M. IBORRA François, Mme JUNQUA Hélène, M. MONDON Gilles, M. LAGARDELLE Gilles, Mme LERITZ Dominique, M. MINET Claude, M. MAZET Serge, Mme SORBET Evelyne, M. LARROUY Michel, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, Mme SECORRO Florence, Mme PALOMINO Hélène, M. DELMAS Claude, M. GRANGE Michel.

PROCURATIONS : Mme SANSOULET Monique à Mme RIVALETTO Claudine, Mme MAUVEZIN Françoise à M. DELMAS Claude.

EXCUSES : Mme VERNET Elisabeth, M. RAOSSANALY Salim, Mme CORNET Isabelle.

ABSENTS : M. MARTIN Henri et Mme BUJALDON MORENO Sandra.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme RIVALETTO Claudine et M. LOUPRET Yves.

Compte-rendu de la séance du 28 novembre 2013 : pas d'observation, compte-rendu réputé adopté.

4 DÉLIBÉRATIONS SUR TABLE

RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC CŒUR DE VILLAGE TRANCHE 2

Uniquement le matériel : 38 400 €, confié au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.
Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION « REFECTION DES OUVRAGES D'ISOLATION ET D'ÉTANCHEITE, TOITURE DE L'ÉCOLE PREVERT »

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION « REFECTION DU CHAUFFAGE DE LA CHAPELLE DE PIETAT »

Vote à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION « REMPLACEMENT DES PORTES ET FENETRES DU PRESBYTERE »

Vote à l'unanimité.

REUNION DU D.O.B.

Non obligatoire en dessous de 3 500 habitants, M. LE MAIRE a souhaité maintenir cette réunion, conformément au déroulé habituel.

Rappel de 200 000 € versé en subvention (aide énorme pour la Commune et les projets) :

- 60 000 € utilisés en 2013
- 140 000 € apparaissent dans les restes à réaliser.

Un D.O.B. est intéressant lorsqu'on a une enveloppe importante, moins pour notre commune.

Les 80 000 € ne faisant pas partie des restes à réaliser, il faut les prendre en compte par rapport aux informations données lors de la réunion de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE donne la parole à M. Gilles MONDON.

Dépenses de fonctionnement :

510 K€ pour 473 K€ en 2013.

974 K€ (charges de personnel), 917 K€ (charges de personnel) en 2013.

On a prévu 30 K€ de dépenses supplémentaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Au total, 120 K€ d'augmentation de dépenses.

La charge exceptionnelle correspond à la vente du Hangar (dépréciation d'actif). La même somme est inscrite en dépense.

Au total, l'excédent est de 981 K€ qui représente la capacité d'autofinancement et qui est versée à la section d'investissement.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 3 144 K€.

Recettes :

61 K€ dont 52 K€ de recettes liées à la cantine et au restaurant scolaire.

L'estimation des recettes fiscales est calculée sur la valeur de 2013, avec une légère augmentation à envisager en 2014.

La compensation CAGT est de 934 K€, elle reste fixe d'une année à l'autre.

La taxe sur l'électricité des ménages est maintenant perçue par le SDE (soit une recette de 17 867 K€). Les taxes seront maintenant votées par le SDE.

M. LE MAIRE : « Il nous faut clarifier le contrat qui nous lie au SDE. »

M. MONDON Gilles : « La DGF est fixée en tenant compte d'une baisse de 1% . »

M. LE MAIRE : « Je remercie M. MONDON et Mme GERONIMO pour s'être investis afin d'établir le budget dans un délai restreint. La situation financière reste très positive. Le montant de l'emprunt à réaliser est plus faible que prévu : 325 K€ contre 400 K€ prévus initialement. »

M. DELMAS Claude : « Il faut préciser que, lorsqu'on dit que les impôts n'augmentent pas, ce n'est pas tout à fait vrai. Si la part municipale reste fixe, les taux des autres collectivités augmentent (Conseil Général, Conseil Régional, Etat). Il serait intéressant également de voir l'évolution de la dette par rapport aux années passées. »

M. LE MAIRE : « Il faut préciser également que la taxe sur les terrains devenus constructibles n'a pas encore été perçue en totalité. »

La séance est levée à 18h55.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PEDEBOY Jean-Christian		RIVALETTO Claudine	
BEZ Bernard		VILANOVA Carmen	
LOUPRET Yves		ANCLADE Anne-Marie	
IBORRA François		JUNQUA Hélène	
MONDON Gilles		SANSOULET Monique	RIVALETTO Claudine
LAGARDELLE Gilles		LERITZ Dominique	
MINET Claude		MAUVEZIN Françoise	DELMAS Claude
MAZET Serge		SORBET Evelyne	
LARROUY Michel		POUYENNE-VIGNAU Régine	
SECORRO Florence		MARTIN Henri	absent
PALOMINO Hélène		DELMAS Claude	
PEREZ Aurélie		VERNET Elisabeth	excusée
BUJALDON MORENO Sandra	absente	RAOSSANALY Salim	excusé
CORNET Isabelle	excusée		